

On sait que Bergson faisait de la joie l'un des critères de la création. Il fut aussi un grand créateur. On sait moins que Philippe Jaccottet, cet autre grand créateur, évoqua souvent dans son œuvre et la plénitude et la joie. Tout comme John-Cooper Powys, par exemple. Mais qu'en est-il de la création elle-même ? Suffit-il d'en évoquer le nom pour rendre compte de sa nature ? Et la connaissance de la création suffira-t-elle à fortifier son mouvement et à justifier sa permanence ?

Remarquons tout d'abord que Bergson est un philosophe et que Philippe Jaccottet écrit des poèmes philosophiques et une prose philosophique et poétique. N'est-ce pas reconnaître que la question de la création concerne d'abord, non pas l'émergence du monde, mais les plus hautes manifestations de l'esprit humain ? Il y a donc lieu de s'interroger au fond. La première interrogation portera sur l'amont de la création.

Je ne me réfère absolument pas à ce que le sociologue ou l'historien appelleraient les conditions antérieures d'une création, c'est-à-dire les données culturelles et sociales qui (selon eux) rendraient compte du surgissement d'un fait social ou culturel nouveau. En procédant à cette recherche, on déplace le véritable problème : il est celui de la condition de possibilité d'une création, quelle qu'elle soit, et non pas la question de la succession de plusieurs créations. Ce dernier aspect, simplement historique, se borne en fait à constater des événements successifs sans s'interroger sur les raisons véritables de leur succession, ni sur la nature véritable de l'émergence de chaque événement, de chaque œuvre ou de chaque acte neuf.

Un acte de liberté

Cet amont de la création est pour moi la condition de possibilité existentielle et « ontologique » de la création. Il ne s'agit pas encore des motifs et des contenus d'une création, mais de son émergence même. Il convient d'être précis. « Création » ne désigne pas l'ensemble de l'univers. Ce terme ne désigne pas même encore une œuvre créée, œuvre d'art, institution ou événement. Non. Le mot création désigne un acte, cet acte de création étant la véritable et ultime origine de l'émergence d'une œuvre neuve : objet, institution ou pensée. Et l'on ne peut poser valablement la question de la condition de possibilité de cet acte que si l'on a reconnu auparavant qu'il y a eu effectivement émergence d'une œuvre neuve. Le terme émergence étant d'ailleurs simplement évocateur de l'apparition d'une réelle nouveauté et non pas encore la compréhension de cette apparition.

Soulignons donc d'abord le fait de la nouveauté. Il y a de la nouveauté, une nouveauté perpétuelle, dans l'histoire humaine, qu'il s'agisse des œuvres ou des actes. La question des conditions de possibilité de la création est donc celle des conditions de possibilité d'un acte d'innovation, et non pas d'un enchaînement passif de motivations. Ce qui nous concerne d'abord est l'acte même de la création. Comment est-il possible ?

On ne peut le comprendre que si on le reconnaît comme innovation radicale et non pas comme simple

reprise d'éléments épars existant auparavant dans un autre ordre. L'œuvre ou l'acte véritablement créés n'étaient pas prévisibles avant leur apparition. Celle-ci est donc le fruit d'un acte d'arrachement au réel préexistant et d'affirmation simultanée d'un autre réel jusqu'ici inexistant. Les peintres ou les écrivains font certes des voyages pour s'informer des créations de leurs contemporains, mais leur propre travail est une création encore jamais réalisée et jamais prévue. La création de la culture n'est pas l'histoire d'une répétition indéfinie, mais le double mouvement permanent d'intériorisation approfondie et de dépassement réel. C'est pourquoi l'histoire est imprévisible, et jamais prévue.

Nous sommes mieux en mesure, maintenant, de comprendre l'acte de création et sa possibilité : il est un acte de la liberté. En effet, dès lors qu'on affirme, instaure ou reconnaît un acte de création (ou l'originalité d'une œuvre créée, fût-elle « collective ») c'est qu'on affirme, instaure ou reconnaît un acte de la liberté. Si la création, si son acte était produit et déterminé, on serait placé devant un événement naturel et mécanique, et non pas devant un acte d'instauration et d'innovation. Aucun écrivain, aucun musicien n'accepterait de se présenter comme un robot et une machine ou de présenter son œuvre comme un événement totalement extérieur produit sans lui. S'il s'en trouvait, il ruinerait le sens et le mérite de son œuvre pour en faire un processus anonyme et prévisible. Or les œuvres sont souvent signées, et toujours imprévisibles.

Mais de quelle liberté s'agit-il ? Comment procède-t-elle ? Elle est d'abord forcément un arrachement. L'opération peut être souple et tranquille comme l'initiative d'un geste quotidien, elle n'en est pas moins une sorte de rupture, un mouvement hors de la situation présente du monde et du sujet. Pour le dire brièvement, l'acte de création est toujours un acte de dépassement, et cet acte repose sur le pouvoir de commencer que possède toute conscience. Par sa nature même de conscience (et donc de distance à soi), le sujet possède le pouvoir de commencer un acte, un geste, une pensée et d'ouvrir ainsi une série active d'actes et de pensées. Je peux toujours commencer à lire, et maintenir cette activité un certain temps en la recommençant sans cesse identique à elle-même et neuve cependant puisque je suis sans cesse attentif à mon texte, tandis que je le dépasse sans cesse vers son propre au-delà, c'est-à-dire sa poursuite ou son arrêt. Le même processus, ou plutôt la même activité est présente dans l'acte de création. Ecrire, peindre ou composer c'est s'arracher de ce qui est déjà donné et se projeter vers un avenir non préétabli que l'on aura suscité soi-même. Cet acte est donc simultanément acte de création et acte de liberté. Il est à la fois commencement imprévisible et innovation réelle, rupture temporelle et maintien de sa propre cohérence à travers le temps de la création. L'acte créateur est donc à la fois rupture et continuité, mouvement de surgissement et instauration d'une cohérence. C'est parce que la conscience est libre (par son pouvoir d'arrachement et de commencement) et temporelle (par son pouvoir de remémoration et d'anticipation) qu'elle est par essence capable de poser des actes créateurs.

Et comme il existe deux niveaux de la liberté (ainsi que nous l'avons montré ailleurs), il existe (au moins) deux modalités de la création. Je songe à la création spontanée, « inspirée », immédiate et « passionnelle », et à la création « réfléchie », fruit d'un « travail » exigeant et patient. André Breton, avec l'écriture dite « automatique », ou Paul Valéry, avec le travail de l'œuvre, illustreraient bien ces deux modalités de la création. Il faut avoir des choses à dire, mais il faut aussi apprendre à les dire. Mais le propos n'est pas ici de défendre ou de préconiser tel ou tel mode de création, ou telle synthèse de toutes les modalités. Le propos fondamental est ici d'établir le lien interne entre création et liberté. C'est par nature que l'homme est liberté créatrice ou libre créateur. Mais s'il est capable de « commencer », il est aussi capable de « maintenir » (une pratique, une École, une tradition). Etant libre, il a le

choix : ou maintenir et reprendre, ou instaurer et innover. Précisons seulement que, dans tous les cas, l'homme crée : simplement il mêle selon diverses proportions (et divers temps de sa vie) les activités créatrices de célébration ou d'innovation.

Si toute création est un acte de la liberté, on peut dire que toute création s'inscrit dans une intention, dans un mouvement vers l'avenir inspiré par une ou plusieurs motivations. Evoquons d'abord simplement les motivations, généreuses ou présomptueuses, qui visent « l'émancipation de l'humanité » (je songe à Schiller, à Victor Hugo, à Paul Eluard) ou bien la détermination d'une « voie » (je songe à Rilke, à Segalen, à Jaccottet). Mais ces motivations, par lesquelles on pense préciser la « vocation de l'art » ou dire son but et sa raison d'être, ne sont pourtant pas spécifiques : l'homme politique, le savant se disent aussi au service de l'humanité et de son progrès. C'est bien leur liberté qui est à l'œuvre, mais elle n'a pas décidé, à proprement parler, de créer une œuvre. Se pose donc maintenant la question de savoir pourquoi l'homme crée. Pourquoi les créateurs consacrent-ils leur vie et leurs efforts à la création, c'est-à-dire à l'instauration imprévisible d'une œuvre originale ?

La joie de la création

Pour répondre à cette question, nous devons considérer à nouveau l'acte même de création. En éclairant son surgissement, nous approfondirons la connaissance de cet acte, et peut-être même sa multiplication. Si, parmi toutes les activités possibles de l'humanité, certains choisissent la voie de la création, c'est que celle-ci confère au créateur une joie singulière, joie pour lui préférable à toute autre joie. Et cette joie doit en effet être assez singulière puisqu'elle justifie à elle seule toutes les souffrances et tous les sacrifices qui marquent l'existence des plus grands. De Spinoza à Kafka, et de Mozart à Van Gogh, la liste est longue de ceux qui ont choisi la voie de la création, quels que soient les obstacles. On écartera aisément la motivation « morale » d'un dévouement à l'humanité, car une telle motivation ne serait pas spécifique de l'acte de création, comme je l'ai déjà noté. La générosité de certains politiques ou des personnes bénévoles est évidente, mais n'aide pas à la compréhension de l'acte créateur. La spécificité de cet acte réside dans la joie qu'il procure au créateur.

Nous ne nous satisferons pas, comme Bergson, d'une simple évocation, celle de la simultanéité du sentiment de joie et d'un acte de création. Nous devons creuser : quelle est la nature de cette joie ? En quoi est-elle la motivation centrale de l'acte créateur ? Certes, tel écrivain, tel peintre parlera de l'angoisse de la création, il dira ses recherches et ses doutes avec sincérité, il ira même parfois jusqu'à cesser de créer comme Rimbaud, ou jusqu'à récuser ses œuvres passées dans ses créations présentes, comme Sartre. Il reste cependant une évidence : Sartre n'a pas cessé de créer, et Rimbaud a pris le temps de dire l'évasion et la splendeur. On peut donc sans risque faire l'hypothèse suivante : la joie de la création est la joie de l'autocréation. Il faut en effet considérer l'acte de création au cours de son propre déploiement existentiel avant de réfléchir sur le résultat de cet acte, c'est-à-dire l'œuvre créée. La « création » doit nous signifier, nous indiquer d'abord l'acte temporel du déploiement créateur, avant de désigner l'objet final, offert et achevé.

Ce déploiement est une jubilation. Il peut y avoir mécontentement ou insatisfaction devant un geste pictural ou une page écrite, il n'en reste pas moins que l'ensemble du processus créateur est une joie puisqu'il se maintient dans le temps alors qu'il pourrait s'interrompre à tout instant. Si l'artiste était réellement angoissé par sa création, il cesserait de créer. N'oublions pas : seule la liberté peut créer, et elle peut donc toujours se réorienter. Il y a donc,

derrière les hésitations (fort légitimes puisqu'elles visent le meilleur), une détermination constante dans l'acte de création, et une joie prise à cette détermination. C'est une joie prise à la permanence et à la continuité de l'acte créateur. Il devient clair que le créateur se réjouit d'abord de l'acte de créer avant de se réjouir éventuellement de l'œuvre qu'il aura créée. Mais cet acte de créer ne se réjouit que parce qu'il se sait créateur. Mieux : il se sait être le sujet créateur, c'est-à-dire le Désir-sujet en activité de création. Cette activité est évidemment consciente. Elle se sait comme l'activité d'un sujet et elle se saisit en outre comme activité créatrice. En outre, à travers les difficultés et les « angoisses » de la création, le sujet se réjouit du fait que c'est lui-même, comme sujet autonome, qui fait venir à l'être une réalité à la fois neuve et importante pour lui, puisqu'il la porte et la fait entrer dans la réalité. Et cette activité créatrice, qui lui donne la joie de la création, est en outre structurée, constituée par des idées et des visions neuves qui dessinent un monde – créé et désiré par le sujet créateur lui-même.

Le créateur se réjouit donc et de sa pure créativité et des contenus qu'il donne à sa création. Non pas encore de l'œuvre achevée, mais de la signification et des contenus de cette œuvre en gestation. L'auteur se sait alors à la fois comme la source d'une émergence, et comme l'origine d'un système d'idées et de réalités qui deviendront une œuvre. L'auteur se sait donc l'origine effectivement active d'un déploiement créateur d'une œuvre significative. Et cette œuvre exprime l'auteur puisqu'il en est effectivement l'auteur. La chose devient évidente : la joie que prend le créateur à son propre acte de création provient du fait qu'il se sait alors comme son propre créateur.

La jubilation de la création est en fait la joie de la création de soi par soi, la joie de l'autocréation. Une claire conscience de l'événement en train de se déployer permet d'éviter ce qu'on appelle le narcissisme ou amour de soi, c'est-à-dire la surestime de soi, de son activité créatrice et de son œuvre créée. Mais, au-delà de cette surestime trop facile ou de cette présomption éventuelle, une vérité est valablement saisie par le créateur : c'est que son activité créatrice peut être à ses propres yeux la preuve et la manifestation même du fait qu'il est en effet sa propre source et qu'il est en un sens son propre créateur. Il est, par sa création et son œuvre, *causa sui*.

Si l'on ajoute à ces contenus de l'acte de création, la joie qui proviendra éventuellement de la reconnaissance de l'œuvre achevée par un public, fût-il restreint, on se convaincra aisément du fait que la joie de la création, loin d'être narcissique et condamnable, est au contraire le signe de la plus haute humanité et la possibilité la plus désirable de tout être humain. Nul n'est plus autonome que celui qui se crée lui-même au travers de sa création et de son œuvre. Et l'on sait que l'autonomie est l'une des conditions de l'accès au Préférable.¹ Au-delà du narcissisme et de la présomption, la joie de la création semble donc bien être, comme satisfaction de la *causa sui*, la plus haute des joies. Mais la question se pose de savoir si cette vérité reste valable quelle que soit l'œuvre créée. Suffit-il de créer n'importe quoi pour « devenir comme des dieux » ?

Pour tenter de répondre à cette question, nous allons maintenant considérer quelques significations possibles d'une activité de création. Il ne s'agit pas, bien évidemment, d'examiner tous les contenus possibles de la création culturelle, puisque celle-ci est le mouvement de la liberté. Hegel s'était consacré à cette tâche impossible, oubliant que si l'histoire est l'histoire de la liberté, il est contradictoire de la soumettre à un schéma indépassable. Il n'y a pas de synthèse finale pour la liberté. C'est pourquoi je ne vais pas m'interroger sur les contenus éventuels de la création

1 Cf. Robert Misrahi, *Lumière, commencement, liberté* (1969). Paris : Le Seuil, Points-Essais, 1996, et *Les Actes de la joie* (1987). Paris : Encre marine, 2010.

mais sur les motivations éventuelles de sa mise en œuvre. Je ne vais pas tenter de répondre à la question : que créer ? Mais je vais répondre à la question : pourquoi créer ?

Pour éclairer le terrain, nous devons nous souvenir d'une vérité (décrite ailleurs) : la liberté qui constitue le sujet est le sujet lui-même, c'est-à-dire son Désir. Le mouvement de la liberté est le mouvement du Désir, que celui-ci soit spontané et de premier niveau, ou réfléchi et de second niveau. Nous devons donc évoquer les motivations les plus profondes du Désir, à savoir la recherche de la satisfaction au-delà des difficultés empiriques. C'est dire que l'acte de création, pour rester cohérent avec le libre Désir qui le sous-tend, devrait s'efforcer de répondre ou de faire écho à ce Désir. C'est seulement dans cette perspective (que je dirai affirmative) que l'expérience de l'autonomie issue de l'acte de se créer en créant sera justifiée par la motivation même du mouvement créateur. Si le sujet éprouve en créant l'une des joies les plus hautes, n'est-il pas préférable qu'il se consacre à l'élucidation des sources et des conditions de la joie, plutôt que de se vouer à l'examen de n'importe quel autre objet ?

En jouissant de la joie de créer, le sujet affirme et découvre en même temps la motivation fondamentale de toute activité humaine : accéder au sentiment d'accomplissement. Il ne s'agit pas de croire que l'accomplissement est déjà donné pour tous, il s'agit de prendre au sérieux la joie de la création : elle révèle non pas que tous sont déjà dans cette joie, mais que l'accès à cette joie révèle l'une des vocations de l'humanité, qui est de se réjouir enfin de son propre accomplissement. Ainsi la joie de la création (comme acte et comme œuvre) vaut maintenant pour nous comme critère d'orientation. Elle devient le révélateur de cela qui est recherché par tout individu, par toute conscience, et qui est l'accomplissement. Par la création, par l'examen de la joie jubilatoire que produit la liberté créatrice, nous découvrons donc le but, c'est-à-dire la signification même de l'éthique en général puisque l'accomplissement par l'autonomie s'avère une valeur au sens fort, une valeur préférable entre toutes.

D'une façon ramassée, on pourrait décrire ainsi le résultat de notre étude : l'humanité étant caractérisée par son pouvoir d'invention, la joie prise à l'acte créateur peut être considérée comme « modèle » éthique. Mieux : la joie (issue notamment de l'action créatrice) peut être considérée non seulement comme critère de l'action authentiquement créatrice, mais encore comme critère de l'action désirable valablement, c'est-à-dire comme valeur. La joie (son acte) est à la fois cible et balise, objectif éthique et critère de validité. C'est dans cette perspective qu'il devient possible de répondre à la dernière question que nous posions : suffit-il de créer n'importe quoi pour devenir comme des dieux ? C'est-à-dire pour accéder à la réalisation de la vocation humaine et la déployer comme « libre joie ».

La réponse est dans la question : ne seront « utiles » que les œuvres qui prépareront ou au moins n'interdiront pas le mouvement de l'humanité vers cette libre joie, vers cette jouissance de l'existence par elle-même, grâce à la recreation de soi par soi. Cela ne signifie pas que le créateur doive s'interdire de voir et de dire le malheur et la violence, par exemple. Cela suggère qu'il serait cohérent que les créateurs (qui connaissent la joie de la création) se consacrent à la recherche des voies de l'accomplissement à travers tous les obstacles. Il est préférable que la critique du négatif (dans les arts et la philosophie) soit orientée vers l'accès à la plénitude, cette plénitude que les créateurs (fussent-ils « négatifs ») connaissent par l'expérience personnelle qu'ils font de la liberté créatrice.

peut être

- 120 -

